

## *Entretien avec Hernando de Soto\**

*Cet entretien a été conduit*

*par Henri Lepage\*\**

\* Hernando de Soto est le Président de l'ILD (Institute for Liberty and Democracy), un "think tank" péruvien installé à Lima.

\*\* Auteur d'ouvrages sur le libéralisme, Henri Lepage travaille actuellement au sein d'une grande institution européenne. Il est co-fondateur de l'Institut Turgot, installé à Bruxelles et à Paris.

*Né en 1941, Hernando de Soto a vu le jour à Lima, mais a passé ses jeunes années en Suisse où son père était fonctionnaire à l'Organisation internationale du travail. Ce n'est qu'à l'approche de la quarantaine, après avoir été collaborateur du GATT (l'ancêtre de l'actuelle Organisation mondiale du commerce), président de l'Organisation intergouvernementale des pays exportateurs de cuivre, puis directeur général de l'une des plus grandes firmes européennes d'ingénierie, qu'il retourne au Pérou. Il y fonde l'ILD (Institut pour la liberté et la démocratie), un organisme de recherche qui se consacre à l'étude de l'« économie informelle » dans les pays en voie de développement.*

*Auteur de deux ouvrages majeurs (L'Autre Sentier » (1989) et Le Mystère du capital (2000)), Hernando a révolutionné l'approche traditionnelle de l'économie du développement. Dans le droit fil de Milton Friedman ou Friedrich Hayek, l'économiste péruvien prend le contre-pied de la pensée tiers-mondiste selon laquelle la persistance de la pauvreté mondiale serait une conséquence de la mondialisation libérale qui priverait les pays pauvres du capital nécessaire à leur décollage.*

*Non, répond Hernando de Soto, ce n'est pas le capital qui leur fait défaut. Avec l'explosion des grandes mégalofoles urbaines, au cours des trente*

*dernières années, s'est constitué dans ces pays un parc immobilier dont la qualité est sans doute ce qu'elle est mais qui, évalué aux prix des transactions auxquelles on s'y livre dans la pénombre de l'économie informelle, représente un capital global d'une valeur insoupçonnée. Ce n'est pas, non plus, une question de culture. Il n'est que de se promener dans les ruelles des bidonvilles africains ou des favelas latino-américaines pour constater à quel point ces gens, aussi démunis soient-ils, savent tirer avantage de la moindre opportunité pour faire du commerce et réaliser un profit. L'esprit d'entreprise est loin d'être l'apanage des nations riches.*

*Alors, que leur manque-t-il ? Le droit, répond de Soto. En effet, pour cet expert, le développement n'est pas un problème d'ordre économique, mais juridique. Ce qui est fondamentalement en cause, c'est la présence dans les pays pauvres de larges zones de peuplement où les gens sont privés de l'accès à des systèmes élaborés de droits de propriété formels permettant de réduire, comme dans les pays riches, l'incertitude et la précarité des transactions économiques et des rapports humains.*

*Dans les années 1980, Hernando de Soto, avec ses chercheurs de l'ILD, est l'un des premiers à tenter de mesurer l'importance réelle de l'économie informelle dans les pays en développement.*

*Son attention se fixe sur ces gigantesques bidonvilles qui caractérisent aujourd'hui l'univers urbain du tiers-monde. Leurs habitants, observe-t-il, ne sont pas tous misérables. Mais tous partagent le même handicap : ils vivent et travaillent dans des constructions ou sur des terrains occupés en dehors de toute norme légale, pour lesquels ils ne disposent d'aucun titre de propriété officiel. Ce sont des « squatters ».*

*Les conséquences de cette situation sont incalculables. Car, dans le monde moderne, le « squatter » est quelqu'un qui, par définition, parce qu'il n'est ni propriétaire ni locataire, parce qu'il ne peut faire la preuve d'aucun droit légal d'occupation sur ce qui, aux yeux du voisinage, lui appartient, n'offre aucune*

*garantie. C'est un homme sans adresse, quelqu'un qui, pour le monde extérieur, n'existe pas. Sans titre légal d'occupation lié à un lieu physique précis, impossible de conclure un contrat d'électricité, d'eau ou de téléphone, ou de trouver la moindre facilité de crédit — si ce n'est auprès de l'usurier du quartier. Certes, l'entrepreneur de l'économie « au noir » ne paie pas d'impôts ; mais, en contrepartie, il lui faut se cacher pour échapper à l'avidité des inspecteurs du fisc — ce qui l'empêche de rechercher des localisations plus rentables. Il lui faut rester invisible. Ce qui signifie qu'il ne peut pas, comme ses collègues du secteur légal, faire appel à des capitaux extérieurs pour développer son entreprise. Quels que soient ses talents, il est condamné à végéter.*

*À l'époque où l'ILD entamait ses premières recherches, le « secteur informel » était un sujet qui n'intéressait guère que les sociologues. Ils y voyaient principalement une pathologie du développement, un dysfonctionnement social auquel il importait d'apporter une solution par des politiques visant à forcer, grâce à des interventions macroéconomiques, le rythme de la croissance.*

*Étonné de découvrir que, dans un pays comme le sien, l'« économie informelle » fournit un emploi à plus d'une personne active sur deux, et distribue un revenu global équivalent à 40 % du produit national, Hernando de Soto renverse la problématique. Ce qui passe jusque-là pour un problème lui apparaît être une chance, un atout extraordinaire : un formidable réservoir d'énergies, de ressources humaines, et même de capital qui restent sous-exploités parce que bloqués par une absence de droits de propriété légalement reconnus.*

*Bien sûr, le Pérou, comme les autres pays du même type, a mis en place un ensemble de procédures qui permettent de transformer une occupation d'origine informelle en un droit bénéficiant de tous les attributs d'une propriété moderne (sûreté, transmissibilité, fongibilité, liquidité). Mais les obstacles sont tels — opacité de l'information, maquis des procédures réglementaires, multiplicité des*

*autorisations à obtenir, dispersion des centres de décision, mauvaise volonté de l'administration, corruption et chantage au dessous-de-table, préjugés ethniques — qu'il faut une bonne dose d'acharnement — et d'argent — pour parvenir à ses fins.*

*Les collègues d'Hernando de Soto en ont fait eux-mêmes l'expérience. L'ILD leur a demandé de se mettre dans la peau d'un artisan d'une banlieue pauvre de Lima, désireux de monter une petite entreprise de confection équipée de deux malheureuses machines à coudre. Pour obtenir toutes les autorisations nécessaires à la création d'une société « en règle », il leur a fallu pas moins de 287 jours de démarches, à raison de huit heures par jour à courir d'un bureau à l'autre. Pis : ils durent déboursier une somme globale égale à plus de trente fois le salaire minimum ! De quoi décourager les meilleures volontés, surtout lorsqu'il s'agit de gens pauvres. À New York, le même processus d'enregistrement demande six heures de formalités. À Tampa, en Floride, quatre heures.*

*En définitive, concluent-ils, ceux qui vivent de l'économie parallèle en restent prisonniers. C'est ainsi que les pays pauvres se privent du concours de ressources humaines et financières dont les économistes font comme si elles n'existaient pas, qui sont pourtant là, dormantes, sous-utilisées, et qui ne demanderaient qu'à fonctionner de manière productive si on leur en donnait les moyens.*

*Au début des années 1990, Hernando de Soto passe de la théorie à l'action. Publié en 1989, son livre *L'Autre Sentier* est un immense succès de librairie. Il convainc Alan Garcia, le président péruvien, puis son successeur Alberto Fujimori, de mettre ses idées en pratique en présentant un projet législatif qui facilite l'accès des pauvres à la pleine propriété de leurs terres, de leurs logements et de leurs entreprises. Le plan est adopté par le Parlement à l'unanimité de tous les partis. Ce qui vaut à Hernando de Soto et à ses collaborateurs d'être à plusieurs reprises pris pour cibles par les terroristes*

*maoïstes du Sentier lumineux. Entre 1990 et 1995, 300 000 titres de propriété sont attribués à des habitants de la région de Lima ; la valeur des terrains double en l'espace de quelques années et permet aussi à l'État d'engranger plus d'impôts.*

*Le président du Salvador, Alfredo Cristiani, demande alors à Hernando de Soto et à l'ILD de renouveler leur expérience dans son pays. L'économiste péruvien se met à voyager dans le monde entier. Il devient un habitué des forums de Davos, où ses interventions sont toujours très appréciées. Il est appelé en consultation par les gouvernements de Haïti, du Mexique, de l'Égypte, des Philippines. Il est même convié au Kazakhstan et en Thaïlande. Le président de la Banque mondiale l'emmène en Russie et l'introduit auprès de Vladimir Poutine.*

*Aujourd'hui, les équipes de l'Institut liberté et démocratie — 45 experts : économistes, juristes, ingénieurs et urbanistes — sont présentes dans cinq pays (bientôt sept) où elles aident les autorités locales à mettre sur pied des stratégies de réforme fondées sur une meilleure connaissance des caractéristiques et des pratiques coutumières de leurs économies informelles. La première des exigences — ne cesse de rappeler leur patron — est d'établir « qui possède quoi », et ce n'est pas une mince affaire. Reste ensuite à convaincre les élites et ceux qui disposent du pouvoir économique et politique de l'intérêt à s'engager dans ce type de programmes. L'ILD est la seule organisation au monde à posséder une telle expertise. Forts de leur réputation, ses responsables espèrent élargir leur clientèle à plus d'une vingtaine de gouvernements du tiers-monde au cours des toutes prochaines années.*

*Pour sa part, Hernando de Soto continue de sillonner la planète pour diffuser avec toujours autant de passion son message en trois temps : 1) si les plus pauvres des pays pauvres restent pauvres, ce n'est pas à cause du capitalisme, mais parce que les institutions du capitalisme n'y sont pas suffisamment développées ; 2) leur problème n'est pas la pénurie de capital,*

*mais l'absence de titres légaux sur des biens et actifs dont ils sont déjà les possesseurs effectifs ; 3) le capitalisme n'est pas l'ennemi des pauvres, mais leur meilleur espoir. En un mot, la solution ne consiste pas à rechercher d'impossibles alternatives, mais à éliminer tout ce qui, sur le terrain, entrave l'accès du plus grand nombre, et en premier lieu des plus pauvres, aux outils légaux du capitalisme.*

*Dans ses mémoires, le président Bill Clinton consacre à Hernando de Soto plusieurs paragraphes élogieux. Quant à Margaret Thatcher, elle ne manque jamais une occasion de recommander la lecture de son second livre, *Le Mystère du capital*, qu'elle rapproche du célèbre ouvrage d'Adam Smith, *La Richesse des nations*. D'ici peu, les Nations unies devraient créer une nouvelle grande Commission internationale vouée à l'étude des rapports entre « Propriété et Pauvreté ».*

*En moins de vingt ans, Hernando de Soto a radicalement transformé la perception que les dirigeants du tiers-monde ont de leurs problèmes. La difficulté n'est plus conceptuelle — tous en sont désormais quasiment convaincus —, mais politique : comment rallier les élites locales et la population à cette vaste tâche, alors que les erreurs et l'échec des politiques imposées par le Fonds monétaire international ont largement discrédité les recettes libérales auprès des opinions publiques ?*

*H. L.*

**Henri Lepage** — *Vous venez de recevoir le prix Milton Friedman décerné par un jury du Cato Institute. De quoi s'agit-il ? D'un prix Nobel pour libéraux ?*

**Hernando de Soto** — *En quelque sorte. Mais il est encore trop tôt pour savoir ce que ce prix représente réellement : ce n'est que la seconde fois qu'il est attribué.*

**H. L.** — *Le Cato Institute est généralement classé très à droite. Son image est celle d'un « think tank » ultra-libéral — « libertarien », comme on dit aux États-Unis pour qualifier la mouvance des libéraux les plus radicaux. Cela vous gêne-t-il ?*

**H. S.** — Ce que vous dites est vrai. Mais j'ai été très surpris par la liste des membres du jury. Tous ne sont pas des libéraux acharnés. On y trouve, entre autres, un journaliste du comité éditorial du *Washington Post* — un quotidien qui n'est pas particulièrement tendre pour les idées libérales. Je n'ai pas le sentiment d'avoir été honoré uniquement par un comité de libertariens patentés. D'ailleurs, ce prix m'a valu les félicitations de nombreuses personnalités américaines qui n'ont rien à voir avec les milieux de la droite républicaine traditionnelle.

**H. L.** — *Qui donc ?*

**H. S.** — Madeleine Albright, le président Bill Clinton, ou encore le sénateur Dick Gephardt. Cela prouve que cette récompense est prise au sérieux, et que l'institut qui la décerne est, lui aussi, considéré comme un organisme crédible. À Washington, le Cato est désormais une maison hautement respectée.

**H. L.** — *Quelle sont les raisons de son succès ?*

**H. S.** — Le Cato doit sa réputation à la rigueur de ses principes intellectuels. Ce qui, malgré les liens qui le rattachent à la droite américaine, le conduit à adopter des positions très critiques envers les idées conservatrices traditionnelles. C'est là sa force.

**H. L.** — *À lire vos ouvrages, et surtout vos articles, j'ai le sentiment que vous partagez cette méfiance vis-à-vis des courants conservateurs...*

**H. S.** — Tout à fait, et de manière encore plus viscérale. Ne serait-ce que parce que ceux qui chez nous, en Amérique latine ou dans le tiers-monde, se disent « conservateurs » ou libéraux n'ont, le plus souvent, rien de commun avec les

conservateurs ou les libéraux tels qu'on les conçoit en Europe ou aux États-Unis. Ce qu'il désirent conserver est très différent de ce à quoi se réfèrent les conservateurs américains.

**H. L.** — *Vous avez accordé à la chaîne de radio américaine PBS une très longue interview où vous vous montrez extrêmement sévère envers les élites politiques de votre pays, notamment celles qui s'affichent comme « libérales » et que vous accusez de trahir ce capitalisme pour la défense duquel elles prétendent militer. Pourquoi ?*

**H. S.** — La classe politique péruvienne s'affuble de l'étiquette conservatrice ou libérale, mais elle n'a jamais réellement adhéré aux idées d'un Thomas Jefferson, d'un George Mason ou même d'un Benjamin Franklin. Ses héros sont encore Francisco Pizarro ou Hernando de **Soto<sup>i</sup>**, les hommes de la conquête du Pérou au XVI<sup>e</sup> siècle ! Lorsqu'ils parlent de défendre la propriété privée, c'est de leur propriété personnelle qu'il s'agit, et pas d'une valeur universelle accessible à tous. Leur idéologie libérale n'est qu'une apparence destinée à leur assurer le soutien des démocraties occidentales.

**H. L.** — *Insinueriez-vous que les libéraux, dans leurs contacts avec le reste du monde, se laisseraient abuser par des gens qui, en réalité, ne partagent ni les mêmes buts ni les mêmes valeurs ?*

**H. S.** — Exactement. C'est vrai à gauche, où il est désolant que tant de sociaux-démocrates européens sincères, aux opinions modérées, apportent leur caution à des mouvements latino-américains gauchistes et maoïstes qui ont amplement prouvé qu'ils ne respectaient rien, ni la vie ni la liberté humaine, et encore moins la démocratie. C'est vrai aussi à droite, où je suis navré de voir tant de vrais libéraux, et même d'authentiques libertariens, grands connaisseurs de la littérature libérale classique, accoler leur nom à celui de personnalités du tiers-monde qui, en fait, n'adhèrent absolument pas aux mêmes principes.

C'est, me semble-t-il, une constante du comportement politique américain. Regardez, à cet égard, ce qui se passe en Irak ! Dans les pays du tiers-monde, il est rare que les États-Unis s'associent avec ceux qui, localement, désirent vraiment changer les choses dans l'intérêt des plus pauvres.

**H. L.** — *Que recherchent ces élites pseudo-libérales ?*

**H. S.** — Elles sont authentiquement conservatrices, au sens étymologique du terme. C'est le passé qu'elles désirent préserver. À savoir : les privilèges hérités d'une époque où l'acquisition des richesses ne devait rien aux vertus économiques des individus, mais était liée à l'attribution autoritaire d'avantages hiérarchiques de rang, de statut et de race. Bref, elles nourrissent une conception patrimoniale et mercantiliste de l'organisation sociale à l'opposé de la « société ouverte » et librement concurrentielle des libéraux.

**H. L.** — *Vous parlez de privilèges. Lesquels ?*

**H. S.** — Il s'agit de positions industrielles, commerciales et professionnelles (dans tout Lima on ne compte, par exemple, qu'une quarantaine d'études de notaires pour une population globale de 8 millions d'habitants), mais aussi politiques.

Cette situation est le produit de nos protections tarifaires, de nos législations corporatives, des réglementations industrielles et commerciales qui limitent la concurrence. Mais la cause principale réside dans le phénomène d'exclusion que j'ai mis en évidence dans mes livres : le fait que la moitié de la population — la plus aisée et la plus évoluée sur le plan culturel — soit durablement protégée contre toute concurrence de l'autre moitié — la plus pauvre — par une forme ouverte de ségrégation juridique.

**H. L.** — *Que voulez-vous dire au juste ?*

**H. S.** — Cette ségrégation résulte de la non-reconnaissance des droits de propriété informels acquis au cours des quarante dernières années par des

millions de « squatters » urbains et ruraux. De ce fait, ceux-ci se trouvent privés de la sécurité et de la protection naturelles qu'en principe le droit se doit d'offrir à tout citoyen.

C'est cette injustice fondamentale, cette discrimination choquante, plus encore que la pauvreté elle-même, qui explique le succès des mouvements révolutionnaires modernes — comme ce fut le cas avec l'organisation péruvienne et maoïste du Sentier lumineux. C'est sur elle que des leaders populistes comme Hugo Chavez au Venezuela ou Moralès en Bolivie ont fondé leur ascension.

**H. L.** — *Ce serait même, selon vous, l'une des racines du terrorisme international...*

**H. S.** — Absolument. Les travaux de l'Institut démocratie et liberté sur l'économie informelle ont montré que ce phénomène d'exclusion légale touchait environ 50 % de la population active au Pérou. Mais, dans d'autres régions du monde, comme en Afrique, la proportion est encore plus importante. D'après nos recherches, dans un pays comme l'Égypte, ce sont quasiment 90 % de la population urbaine qui sont concernés. 90 % de gens qui se sentent piégés, que la communauté politique rejette en dehors du droit. Je pense qu'il y a un lien avec le terrorisme musulman, notamment celui des Frères musulmans ou d'Al-Qaïda. Un lien qui n'est pas étranger à l'attentat du 11 septembre 2001 contre le World Trade Center.

**H. L.** — *Ce diagnostic vaut-il également pour la Palestine ?*

**H. S.** — Bien sûr. Mais aussi pour le Rwanda, les guerres africaines, etc.

**H. L.** — *Que peut-on faire ?*

**H. S.** — La solution passe, dans le tiers-monde, par une grande révolution sociale et juridique, analogue à celle qui a marqué les nations industrielles aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

L'explosion démographique des cinquante dernières années et le formidable exode des populations rurales vers les grandes mégalo-poles du tiers-monde ont fait émerger une réalité économique et sociale nouvelle qui demande à être accompagnée dans l'ordre du droit. En refusant d'en prendre conscience, les élites dirigeantes contribuent à précipiter des pans entiers de la population dans les bras de ceux qui prêchent l'action violente.

Cette révolution consisterait non pas à confisquer la propriété des uns pour la redistribuer aux autres, mais seulement à accorder aux plus pauvres la reconnaissance formelle du droit sur ce qu'ils possèdent déjà de manière informelle, aussi modeste cela soit-il.

**H. L.** — *Vous venez d'évoquer le précédent des nations industrielles, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Pouvez-vous préciser votre pensée ?*

**H. S.** — L'exemple qui vient le plus immédiatement à l'esprit est celui des États-Unis et du célèbre Homesteading Act de 1862 qui a légalisé en bloc la propriété des terres occupées par les pionniers de l'Ouest.

Toute l'histoire du droit américain, du XVII<sup>e</sup> jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> fut marquée par le conflit récurrent entre les squatters qui s'installaient sur les immenses territoires vides de la frontière, et ceux qui se considéraient à l'époque comme les propriétaires légitimes de ces espaces : le représentant de la Couronne, les grands serviteurs de la monarchie britannique qui avaient été récompensés par l'attribution d'un monopole sur de vastes territoires, le gouvernement des colonies dotées d'une Charte royale, puis les États américains qui leur ont succédé après l'indépendance.

L'occupation conférait aux pionniers un sentiment de possession dont ils réclamaient non seulement la jouissance, mais la reconnaissance en pleine et entière propriété. De leur côté, les États s'obstinaient à faire appliquer leur droit de propriété à l'encontre des fermiers et des colons qui n'acceptaient pas de leur verser les redevances réclamées. D'où de nombreux épisodes de troubles locaux

plus ou moins violents. Cette situation d'instabilité sociale n'est pas sans rappeler ce que l'on observe dans des pays comme le mien.

**H. L.** — *Et en Europe ?*

**H. S.** — Prenez l'Angleterre. C'est dans un contexte qui présente, lui aussi, de nombreuses analogies avec la situation actuelle des pays pauvres que se sont formés, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les concepts et les instruments juridiques modernes définissant la propriété.

**H. L.** — *Quels sont ces points communs ?*

**H. S.** — Relisez Charles Dickens : un large exode rural qui vient gonfler la population des villes ; l'entassement de ces sous-prolétaires désœuvrés dans de gigantesques squats situés dans les faubourgs des cités ; les efforts récurrents, mais infructueux, des autorités pour les en expulser ; la volonté des squatters de transformer leur occupation en véritable droit de propriété. L'Angleterre de ces temps-là avait aussi son économie informelle : tous ces ateliers ruraux qui échappaient aux contraintes des corporations urbaines et qui ont constitué le terreau de la révolution industrielle.

**H. L.** — *Vous êtes-vous aussi penché sur le cas de la France ?*

**H. S.** — Mes recherches m'ont conduit à m'intéresser à un auteur français du milieu du XIX<sup>e</sup>, Charles Coquelin. Il est clair que, pour lui comme pour ses collègues économistes de l'époque, la propriété était vécue d'abord et avant tout comme un instrument de libération, d'émancipation individuelle vis-à-vis des puissants qui détenaient le pouvoir économique et politique. Il faudra attendre Marx pour que le capitalisme se trouve associé à l'idée d'exploitation. Aux yeux de Coquelin, c'était tout le contraire. L'économie de marché représentait l'achèvement, dans l'ordre économique, de ce que la Révolution avait réalisé sur le plan politique : la fin des privilèges, l'intégration des petits à l'univers élargi

de la communauté nationale par la voie de l'égalité des droits. Des thèmes qui sont encore les nôtres, aujourd'hui, à l'ILD.

Dans les années 1840, son grand combat fut celui de la reconnaissance du statut des sociétés anonymes. Il s'agissait d'ouvrir à chacun, quels que soient ses moyens, le droit de participer à la création d'entreprises d'une taille suffisante pour profiter des avantages de la division collective du travail. Vu des bidonvilles de Lima, de Rio ou de Caracas, dans des pays où l'entreprise est considérée plus comme l'expression d'un privilège de classe ou de race que comme un droit, ces revendications sont toujours d'actualité.

**H. L.** — *Ce sont, en effet, des économistes français de cette période — Charles Comte, Charles Dunoyer ou Frédéric Bastiat — qui ont inventé le concept de « lutte des classes ». Mais ils lui assignaient une tout autre signification...*

**H. S.** — À leurs yeux, le capitalisme était la chance des pauvres. Je suis persuadé qu'en relisant leurs œuvres, on en apprendrait bien davantage sur les voies et moyens du développement que dans n'importe quel manuel de macroéconomie keynésienne publié par une grande université européenne ou américaine. On les a oubliés, et c'est fort dommage.

**H. L.** — *Résumons : selon vous, les clés de la croissance et du développement se trouvent dans l'adoption des formes juridiques du droit de la propriété capitaliste telle que celle-ci a émergé dans les pays industriels aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles...*

**H. S.** — Exactement.

**H. L.** — *Dans Le Mystère du capital, vous insistez particulièrement sur la notion de « capital mort ». C'est l'un des passages les plus importants de votre livre. Pourriez-vous en dire quelques mots ?*

**H. S.** — La thèse que je défends est que la plupart des pays pauvres possèdent déjà les avoirs dont ils auraient besoin pour que le capitalisme y prospère. Même dans les plus pauvres des pays pauvres, les pauvres épargnent. Avec mes amis de l'ILD nous avons calculé que la valeur globale de ces épargnes accumulées est gigantesque : environ 45 fois toute l'aide étrangère reçue de par le monde depuis 1945 !

Mais ces ressources sont difficilement exploitables : il s'agit essentiellement de maisons construites sur des terrains dont les droits de propriété ne sont pas enregistrés, ou d'entreprises qui n'ont pas d'existence légale et dont les responsabilités se trouvent, par conséquent, totalement indéfinies. Parce que les droits sur ces biens sont mal définis, et donc mal protégés, ils ne peuvent pas être transformés en capital : il ne peuvent pas faire l'objet d'échanges au-delà du cercle limité d'un petit nombre de gens qui se connaissent bien et se font mutuellement confiance ; ils ne peuvent pas être utilisés comme garantie pour l'octroi de prêts bancaires ou financiers ; ils ne peuvent pas, non plus, être transformés en parts de propriété dans une société.

En Occident, au contraire, chaque terrain, chaque construction, chaque machine, chaque stock de matières premières est représenté par un titre légal de propriété, qui prend la forme d'un document écrit ou électronique. Ce document est la mémoire visible et standardisée de l'ensemble des processus qui intègrent ces ressources au reste de l'économie. Grâce à ces mécanismes d'enregistrement et de représentation formalisée, hautement élaborés et codifiés par le droit, ces biens peuvent, si j'ose dire, mener une vie parallèle, invisible car totalement séparée de leur existence matérielle. Ils constituent une garantie bancaire (aux États-Unis, le financement des petites entreprises se fait à 80% sur des garanties hypothécaires). Ils permettent d'établir un lien avec l'histoire personnelle de chaque emprunteur. Ils fournissent une localisation concrète qui facilite le recouvrement des créances. Ils servent de fondement à la création de titres financiers complexes qui peuvent être ensuite découpés et redécoupés,

escomptés ou revendus sur des marchés secondaires. Or ce qui fait défaut aux pays du tiers-monde et de l'ancien bloc communiste, ce sont précisément ces processus normalisés d'enregistrement et de représentation.

**H. L.** — *Résultat ?*

**H. S.** — Résultat : leurs économies sont toutes sous-capitalisées de la même façon qu'une entreprise est sous-capitalisée lorsqu'elle met en circulation moins d'actions que son chiffre d'affaires et la valeur totale de ses équipements le justifieraient. Les entreprises du monde sous-développé sont comme des sociétés qui, faute d'une information fiable et crédible sur leur passé, ne pourraient émettre ni actions ni obligations pour obtenir les moyens de financer de nouveaux investissements. Leurs actifs tant humains que matériels ne représentent qu'un « capital mort ».

Les pauvres de ces pays — c'est-à-dire, en gros, les quatre cinquièmes de l'humanité — ne sont pas totalement démunis. Ils possèdent des biens et des ressources, mais il leur manque le processus de représentation légal qui permet de transformer ce qu'ils possèdent en propriété abstraite et en capital circulant.

**H. L.** — *Autrement dit, ils ont des maisons, mais pas de droits de propriété ; des récoltes, mais pas d'actes de propriété ; des entreprises, mais pas de sociétés.*

**H. S.** — Exact. L'indisponibilité de ces modes de représentation explique pourquoi ces gens qui, à bien des égards, apportent pourtant tous les jours la preuve de leur faculté d'adaptation aux technologies du monde moderne ne sont pas encore en mesure de produire le minimum de capital nécessaire pour acclimater chez eux les mécanismes de la croissance capitaliste.

**H. L.** — *Il s'est tout de même passé beaucoup de choses depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Notamment sur le plan technologique. Croyez-vous vraiment que les nations émergentes puissent trouver leur avenir en continuant de*

*regarder dans le rétroviseur, vers ce qui s'est passé dans les pays industriels il y a un ou deux, voire trois siècles ?*

**H. S.** — Vous avez raison. Mais cela ne change rien au problème de fond. Prenez un exemple d'actualité : celui de la célèbre « fracture numérique ».

**H. L.** — *De quoi s'agit-il ?*

**H. S.** — On nous répète sans arrêt que l'essor des technologies de l'information creuserait le fossé entre les pays riches et les pays pauvres. Pour compenser, il faudrait organiser d'urgence une sorte de nouveau Plan Marshall informatique à l'échelle de la planète afin de généraliser l'usage des ordinateurs.

Ceux qui proposent cette riche idée oublient seulement une chose : ce ne sont pas les ordinateurs qui font défaut (après tout, avec la baisse continue des prix, acheter un ordinateur n'est plus un problème, même pour les gens du tiers-monde), mais la matière première qui sert à les alimenter, l'information. Dans les pays pauvres, cette information n'existe pas. Et ce n'est pas en distribuant gratuitement des consoles informatiques qu'on la fera apparaître. Pour que l'information existe, il faut des marchés qui fonctionnent librement, ainsi que des institutions capables de susciter la confiance et d'apporter la sécurité. Or ce cadre-là, seules les sociétés de droit occidentales fondées sur les institutions héritées de la grande révolution juridique du XIX<sup>e</sup> siècle sont en mesure de l'offrir.

**H. L.** — *Voilà qui nous ramène aux théories des libéraux sur l'information, le droit et l'économie. Mais vous allez plus loin. Vous dites aussi qu'il ne suffit pas d'importer servilement les formes occidentales du droit et de la propriété pour que les problèmes de pauvreté trouvent leur solution comme par enchantement. Encore faut-il que les réformes qui s'en inspirent restent ancrées dans les réalités humaines du terrain. Concrètement, comment faites-vous ?*

**H. S.** — Je le répète : ce qui manque à ces pays, ce n'est pas l'esprit d'entreprise. Je ne crois pas aux théories culturelles du développement. Ce ne sont que des alibis qui détournent des vraies questions. Ce qui fait défaut aux pauvres du tiers-monde, c'est l'accès à des systèmes de propriété dotés d'une valeur intégrative universelle.

**H. L.** — *Qu'entendez-vous par là ?*

**H. S.** — La propriété ne peut servir de support à la création de richesses que si les informations qu'elle véhicule sont reconnues et respectées par tous ceux avec lesquels nous sommes susceptibles d'établir des relations d'échange complexes à l'échelle d'un grand marché étendu. Cela suppose une homogénéisation des concepts et des systèmes de représentation afin que tout le monde parle plus ou moins le même langage juridique. C'est ce que l'on appelle la « codification du droit ».

En Europe, ce processus s'est déroulé parallèlement à l'affirmation du fait national — dont il fut l'un des éléments constitutifs — aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. En Allemagne, il a commencé en 1806, au lendemain de la défaite des Prussiens à Iéna, et a duré jusqu'à l'époque de Bismarck, à la fin du XIX<sup>e</sup>. En Suisse, l'unification juridique ne s'est achevée que vers 1910.

**H. L.** — *En France, c'est l'œuvre du Code civil dont nous venons de célébrer le bicentenaire...*

**H. S.** — Merci de le rappeler... Le problème des pays en voie de développement, voyez-vous, c'est que la majorité des arrangements qui commandent la possession et le transfert des biens et des actifs privés se concluent en dehors de tout cadre juridique légal. L'économie informelle est loin d'être un espace d'anarchie ; mais les droits qui s'y reconnaissent et s'y échangent n'ont de valeur qu'au sein de communautés de voisinage limitées.

Pour accéder à la modernité et au développement, il faut au préalable que ces pays procèdent à leur intégration juridique, sur le modèle des pays riches. Avec une réserve toutefois : les grands principes dont ils vont se doter ne doivent pas entrer en conflit avec les coutumes locales. Sinon, ils resteront lettre morte.

Autrement dit, cet effort de codification juridique ne doit pas être imposé d'en haut. Il doit, au contraire, comme ce fut le cas en Europe, progresser du bas vers le haut. C'est là que nous intervenons...

**H. L.** — *Nous ? De qui parlez-vous ?*

**H. S.** — Des experts de l'Institut pour la liberté et la démocratie. Nous proposons aux gouvernements du tiers-monde, ou de l'ancien bloc communiste, d'aller sur le terrain et de les aider à recenser qui possède quoi chez eux, selon quels types de coutumes, de procédures ou de conventions. Nous comparons ces pratiques avec le « droit légal » — qui n'est en somme qu'un « droit des élites », souvent hérité de la colonisation, inapplicable au pays profond. Puis nous essayons d'en extraire des principes généraux, compatibles entre eux, susceptibles de servir de fondement à une refonte de la législation nationale.

Dans son principe, cette démarche n'est pas différente de celle qui a guidé la consolidation de « l'État de droit » dans les grandes nations occidentales. C'est aussi celle qui inspire l'Union européenne.

**H. L.** — *Dans des pays où la plupart des transactions échappent à toute forme de procédure légale, et donc d'enregistrement, la tâche est particulièrement délicate. Comment faites-vous ?*

**H. S.** — Telle est précisément la question qui m'a été posée, un jour, par cinq membres du gouvernement indonésien. J'ai commencé par un long développement technique sur la manière de jeter des passerelles entre le légal et l'extra-légal. Comme mon auditoire avait du mal à me suivre, je leur ai raconté

l'histoire suivante. Quelques jours auparavant, j'avais profité de ma visite dans la région pour me rendre à Bali, l'un des endroits les plus beaux du monde. Je suis allé me promener dans les rizières. Rien ne ressemble plus à un champ de riz qu'un autre champ de riz. Ce n'est pas comme aux États-Unis avec les fils de fer barbelés, ou dans certaines régions d'Europe avec les haies. Là bas, il n'y a aucun moyen, si l'on n'est pas né sur place, d'imaginer où commence la propriété de l'un et où s'arrête la propriété de l'autre. Mais les chiens, eux, savaient. Chaque fois que je passais d'une ferme à l'autre, un nouvel animal se mettait à aboyer. Les chiens ignorent le droit, mais ils connaissent bien les limites de ce qui appartient à leur maître !

**H. L.** — *Ce n'est qu'une parabole...*

**H. S.** — Bien sûr, mais elle est révélatrice : pour faire ce travail, il faut impérativement aller sur le terrain, à la rencontre de ceux qui l'occupent. Il faut consulter les autorités coutumières, les faire parler des conventions locales et de la manière dont elles fonctionnent. C'est ce que nos experts s'efforcent d'accomplir, en coopération avec les responsables officiels, sur la base de contrats qui permettent de former des enquêteurs locaux.

Cela dit, il ne faut pas exagérer la difficulté. L'expérience nous a montré que, même dans les pays dominés par la tradition orale, les acteurs urbains de l'économie informelle trouvent toujours un moyen pour représenter leurs droits de propriété sous une forme écrite, en vertu de règles acceptées par tous, y compris par le gouvernement.

**H. L.** — *Pourriez-vous citer un exemple ?*

**H. S.** — Haïti : c'est l'un des pays les plus pauvres de la planète, qui compte 55 % d'illettrés. Tout le monde affirmait qu'il était impossible d'y trouver la moindre représentation écrite des droits de propriété dans le secteur informel relevant de pratiques coutumières. Pourtant, une enquête approfondie dans les

milieux urbains de l'île nous a démontré qu'il n'y a quasiment pas un seul morceau de terre, maison, baraque ou simple squat dont l'occupant ne soit pas en mesure de se prévaloir d'au moins un bout de papier pour défendre son droit.

**H. L.** — *Reste à convaincre les gens concernés. D'abord les gouvernements, puis leurs électeurs. Comment vous y prenez-vous pour vendre vos idées ?*

**H. S.** — Les gouvernements avec lesquels nous sommes en rapport sont plutôt favorables à nos analyses. Le plus difficile est de les persuader que des programmes politiques de réformes construits sur de telles bases peuvent être électoralement payants. C'est pourquoi nous accompagnons nos rapports d'une partie « marketing » où nous essayons d'identifier, d'une part, les cibles électorales qui comptent, et, d'autre part, les messages qui leur correspondent.

**H. L.** — *Quelles sont ces cibles ?*

**H. S.** — Pour faire admettre ces réformes, il y a en gros trois cibles. La première est celle des pauvres. Il faut les convaincre qu'ils ont tout à gagner à s'intégrer à l'économie légale plutôt que de continuer à vivre dans la semi-clandestinité de l'économie informelle. Pour la première fois, nous sommes en mesure de leur montrer que les libéraux et les partisans du capitalisme sont avec eux. Qu'ils s'intéressent à leurs problèmes. Qu'ils comprennent le sens de leur révolte, et qu'ils apportent des solutions.

**H. L.** — *Alors qu'il semblait que seuls les gens de gauche étaient susceptibles de s'intéresser aux pauvres... C'est un message fort. Une inversion radicale de la problématique politique traditionnelle. Une réponse à ceux qui reprochent au libéralisme de manquer d'humanité.*

**H. S.** — Les entreprises et les banques constituent la deuxième cible. Il faut leur rappeler que l'intégration des populations qui vivent de l'économie informelle dans la sphère légale élargira leurs marchés.

Troisième cible : les hommes politiques et les fonctionnaires. Nous leur disons que cet élargissement des marchés leur permettra d'encaisser plus d'impôts, et donc réduira leur dépendance à l'égard de l'aide étrangère. Plus besoin de faire des courbettes aux experts du FMI !

Enfin, nous ajoutons que ce renforcement de l'intégration nationale devrait entraîner une diminution de la criminalité liée au marché noir, et notamment au narco-trafic.

**H. L.** — *Êtes-vous optimiste ?*

**H. S.** — Oui. Les choses ont beaucoup changé depuis quarante ans. Dans leur majorité, les habitants du tiers-monde — ajoutons-y la Chine et les pays de l'ancien bloc soviétique — forment une classe entrepreneuriale émergente dont les intérêts ne pourront être satisfaits que par l'ouverture des marchés, la libéralisation des économies et la fin des discriminations liées au statut social ou légal des individus. J'ai le sentiment d'assister aux débuts d'une nouvelle révolution industrielle. Politiquement et socialement, elle devrait y produire les mêmes conséquences qu'en Europe : l'avènement de sociétés de droit modernes et démocratiques.

**H. L.** — *Avez-vous aussi des inquiétudes ?*

**H. S.** — Bien entendu. Il subsiste de nombreux obstacles de nature mentale ou politique. Par exemple, il y a quelque temps, nous avons organisé à Lima une réunion avec les chefs d'entreprise les plus importants du secteur informel. Nous étions presque quatre-vingts.

Dans mon allocution de bienvenue, je les salue en tant que représentants du « secteur privé ». Tollé de protestations ! 90 % d'entre eux nous expliquent qu'ils « ne font pas partie du secteur privé ». Nous leur rétorquons que s'ils ne sont pas le secteur privé, c'est qu'ils appartiennent au « secteur public ». Nouveau tollé : « Non, le secteur public, c'est l'État, pas nous », répondent-ils.

Nous leur demandons alors : « Si vous n'êtes pas le secteur privé, qui donc incarne ce secteur ? ». Ce à quoi ils répliquent par un « *Arriba* » unanime — ce qui, littéralement, veut dire « ceux d'en haut », c'est-à-dire l'oligarchie.

**H. L.** — *Où voulez-vous en venir ?*

**H. S.** — À ceci : nous nous heurtons à un immense problème de langage et de sémantique. Lorsque nous leur parlons d'économie privée, ils entendent bien les mots, mais ce qu'ils comprennent n'a rien à voir avec ce que nous essayons de leur communiquer. Ces termes qui, en Europe et aux États-Unis, sont dépourvus d'ambiguïté, nous posent, dans nos pays, d'énormes difficultés de communication.

Cet obstacle n'existait pas au temps de la grande révolution européenne. La situation était beaucoup plus simple. Lorsqu'on y dénonçait les effets du mercantilisme, tout le monde savait de quoi il retournait. Il y avait, d'un côté, les privilégiés — ceux qui vivaient de leurs rentes, et que le pouvoir récompensait de leurs services en leur distribuant des monopoles — et, de l'autre, le peuple, qui travaillait, qui rêvait d'échapper à sa condition, mais dont les efforts entrepreneuriaux se trouvaient constamment entravés par le maquis des citadelles industrielles et commerciales et des contraintes corporatives.

Aujourd'hui, tout est plus confus. Évoquez donc la question des discriminations. Tout le monde, immédiatement, pense en termes de discrimination de races, de discrimination sexuelle ou encore d'opposition urbains/ruraux. Rares sont ceux qui s'inquiéteront du sort qui est fait aux tempéraments entrepreneuriaux qui n'ont pas la chance de naître du bon côté de la frontière juridique entre droit et non-droit. Et pourtant, c'est le problème central de notre société.

**H. L.** — *D'où vient cette difficulté ?*

**H. S.** — Il est hors de doute que la marxisation du langage a joué un rôle important. Les marxistes ont fait preuve d'une grande habileté à détourner le sens des mots et à piéger les libéraux en modifiant le contenu de leurs concepts. Mais les élites non marxistes ne sont pas blanches non plus. Une grande part de nos problèmes de communication provient de ce que ces élites se sont abusivement servies du vocabulaire libéral pour maintenir des politiques conservatrices d'immobilisme social.

À leurs yeux les pauvres sont comme des malades passifs dont la guérison ne dépend que de l'action sociale de l'État. Nous, nous disons que la plupart des pauvres sont, en fait, des entrepreneurs potentiels opprimés qu'il s'agit de libérer par la révolution du droit. Comme vous le voyez, notre message est plus stimulant !

---

<sup>i</sup> Cet homonyme n'est autre que le célèbre explorateur espagnol qui, né en 1500, et mort en 1542, fut le premier européen à explorer la Floride et la côte sud-est des États-Unis (Golfe du Mexique). En 1531-1532, il fit partie de l'expédition qui captura et tua l'empereur des Incas Atahualpa. Il devint Gouverneur de Cuba en 1537.